



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 28 octobre 2024

Préavis n° 28/2024 de la Municipalité au Conseil Général du 9 décembre 2024

OBJET : Budget pour l'année 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le budget de fonctionnement 2025 comprend des charges totales pour CHF 1'806'587.90 et un montant total des revenus de CHF 1'795'580.30; il en résulte un excédent de charges de **CHF 11'007.60**.

Cette augmentation significative du budget 2025 de 28% par rapport à la moyenne 2019-2024 est due à la nouvelle péréquation NPIV, à des virements aux fonds de réserves pour CHF 153'434.10 et à des amortissements des routes pour CHF 155'538.00.

A ce résultat, il faut ajouter des charges calculées pour CHF 261'961.90 (amortissements et virements aux fonds de réserve) et déduire les produits calculés pour CHF 165'538.00 (prélèvements dans les réserves), ce qui donne une marge d'autofinancement positive de **CHF 85'416.30**, mais en dessous de la moyenne des dernières années (2019 à 2023) qui se monte à CHF 164'430.40.

Cette marge est faible, mais devrait nous permettre de financer les investissements votés sans devoir recourir à des emprunts, soit le solde du nouveau parking, l'étude de la transformation de la salle villageoise et l'étude du Plan Directeur de la Distribution des Eaux (PDDE). Elle devrait aussi permettre de rembourser des emprunts, comme celui de CHF 100'000.00 auprès de la Raiffeisen qui arrivera à échéance le 30 juin 2025.

Les recettes fiscales sur les personnes physiques PP, principale source de rentrées financières, sont en baisse en 2024, tout comme en 2023. Elles ont été évaluées avec prudence pour 2025, soit CHF 540'000.00. Malgré cette baisse, les impôts conjoncturels tels que les droits de mutations, de successions ou de gains immobiliers permettent parfois de compenser cette diminution.

Comme les recettes fiscales sont en baisse, les dépenses d'entretien ont été prévues par ordre d'urgence pour ce budget 2025. Les principales sont, pour la salle villageoise, le remplacement de la paroi mobile pour CHF 18'800.00 et un nouvel éclairage LED si les finances le permettent. Pour les routes, l'installation de chicanes à la route de La Praz pour CHF 20'000.00 en fonction des autorisations du canton. Pour le cimetière, la désaffectation et des frais d'entretien des sentiers pour CHF 18'000.00.

La nouvelle péréquation qui entrera en vigueur dès 2025 ne nous permettra plus de recevoir des subventions pour les routes et les transports via les dépenses thématiques qui seront supprimées, d'où l'importance de planifier des entretiens routiers avec parcimonie dès 2025.

D'autres charges sont indépendantes de la volonté communale et découlent de structures intercommunales. Les principales sont les dépenses pour les écoles qui restent stables et celles pour l'accueil de jour géré par l'AJERCO qui augmentent passablement suite à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil, soit CHF 101'930.00. Il faut bien mettre en évidence qu'il s'agit d'acomptes calculés et que ces dernières années, une part importante a été ristournée au bouclage des comptes. En 2022 la commune a reçu CHF 25'840.00 pour CHF 63'558.00 d'acomptes. En 2023, la commune a reçu CHF 26'110.00 pour CHF 75'278.00 d'acomptes.

Un autre élément d'actualité est le changement de plan comptable de MCH1 à MCH2 qui va obliger la commune à dissoudre les fonds de réserve sans base légale. Ceci signifie que les fonds de réserve 9282.0 « Général » et 9282.1 « Pour futurs travaux » ne pourront plus figurer au bilan tels quels, ils devront être précisément affectés via un règlement, comme pour les déchets, l'épuration ou l'eau potable. Dans le budget 2025, le fonds de réserve 9282.0 « Général » sera utilisé pour amortir complètement les investissements routiers au bilan, comptes 9141.431 et 9141.432, voir page 9 du budget, CHF 155'538.00 en charges et en produits.

Toujours dans l'esprit d'une régularisation du bilan en vue de MCH2, le placement dans des fonds à la Raiffeisen devra figurer à sa juste cotation. Actuellement ce placement figure pour CHF 1.00 au poste 9120.1. Afin de pouvoir financer par les liquidités les investissements pour le nouveau parking et l'étude du PDDE, la commune a déjà vendu 1'300 parts du fonds de placement, soit CHF 208'227.50 en 2024, le cours ayant augmenté d'environ 8%. Dans le budget 2025, pour pallier au manque de liquidités et éventuellement rembourser un emprunt auprès de la Raiffeisen de CHF 100'000.00, il sera aussi procédé à la vente d'une partie de ce fonds de placement. Ainsi il n'y aura pas de rupture de bilan, comme il s'agira d'une année « maigre ».

La grande nouveauté concerne la nouvelle péréquation NPIV et la facture pour la cohésion sociale, qui dès 2025 entrent dans une nouvelle ère. Les acomptes calculés selon les comptes 2023, ne présentent pas une grande différence au final. En 2022 la commune a payé CHF 80'859.00, avec un point d'impôt par habitant à 8'461, en 2023 la commune a payé CHF 109'499.00 pour un point d'impôt à 9'144. Les acomptes pour 2024 se soldent par une somme à payer de CHF 96'385.00 et pour 2025 avec la nouvelle calculation, la commune devra payer CHF 116'541.00. Pour les années 2024 et 2025, les sommes seront corrigées une fois les comptes bouclés. Dans les comptes, sous les postes 220.352.0 et 220.452 vous trouvez les détails du décompte pour la péréquation et sous les comptes 610.351.0 et 720.351.5 le détail pour la facture de la police et la cohésion sociale.

Pour les autres explications, des commentaires figurent en italique sous certains postes du budget.

Proposition de la Municipalité

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2025 tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 11'007.60**, en soulignant que tout sera mis en œuvre pour éviter des dépenses supplémentaires.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité propose au Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n° 28/2024 concernant le budget 2025 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission des finances/gestion ;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'adopter le budget 2025 de la Commune de Moiry tel que présenté, avec un excédent de charges de **CHF 11'007.60**.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024

Le syndic :


G. Dolivo



La secrétaire :


V. Siggen